

CRITERES RETENUS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

D 1

- Date limite d'envoi respectée.
- Situation statutaire de la coopérative à jour au 30 septembre 2025.
(Cotisation et compte rendu financier)

D 2

...autre que les actions de l'OCCE 78 déjà subventionnées (THEA, Etamine, Folk 'Yvelines, Projets sciences...) renseignez-vous !

La subvention est progressive en fonction du nombre de classes impliquées... **de 400 à 800 euros !**

Si une aide a été obtenue l'année précédente, vous ne serez pas prioritaire et l'aide sera minorée de 50 %.

1 classe : 400 euros

2 ou 3 classes : 600 euros

4 classes et plus : 800 euros

La participation de toutes les classes participantes doit être effective tout au long du projet et visible dans le CR adressé en fin de projet à l'OCCE 78...

La réalisation du projet ne doit pas être mise en cause si l'aide demandée à l'OCCE 78 n'est pas accordée.

D 3

Le projet doit être de type coopératif !

Tout projet coopératif implique la participation de tous les enfants...

- ✓ Objectifs pédagogiques apparents
- ✓ Démarche coopérative apparente
- ✓ Participation des élèves dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation apparente.

Nous pouvons vous aider à rédiger votre projet... sur RV, au siège de l'OCCE. Contactez-nous !

IMPORTANT : Le dossier présenté par l'enseignant doit être accompagné par un courrier rédigé par la classe, témoin de l'implication des élèves dans le projet. (*Pas les maternelles, bien sûr...*)

D 4

Le budget...

- le budget prévisionnel doit être complet, précis et équilibré.

Quelles dépenses possibles ?

- du petit matériel consommable nécessaire à la réalisation du projet
- photocopies, cartouches d'encre, reproduction...
- documentation
- transports...
- sorties...
- intervenants extérieurs...

Sont exclus des dépenses :

- du matériel d'investissement (audiovisuel, informatique...)
- les classes transplantées

(Voir aussi la fiche « LEGAL / ILLEGAL »)

5

Le cas des classes transplantées :

L'OCCE 78 ne subventionne pas directement les classes transplantées.



Connaissez-vous la plate-forme de financement participatif au service des projets éducatifs et pédagogiques ?

<https://trousseaprojets.fr>

Contactez-nous, nous pouvons vous informer et vous guider pour déposer un projet.

6

L'examen des dossiers

DATE LIMITÉE DE RECEPTION DES DOSSIERS	12 décembre 2025
Examen des dossiers par la commission « aide aux projets » au préalable puis :	
Présentation par l'un des représentant adulte du projet à l'Assemblée générale 2024 (durée de 3 mn). Décision de l'attribution en fin d'AG. (Convocation envoyée semaine précédente)	Mercredi 4 février 2026 Lieu précisé ultérieurement
Validation du Conseil d'administration	Février 2026
Réponse écrite aux demandes d'aides	Février 2026

Tous les dossiers sont étudiés. L'attribution d'une aide n'est pas automatique.

La commission se réserve la possibilité de moduler la subvention à la baisse comme à la hausse en fonction de la pertinence du projet !

La réalisation du projet ne doit pas être mise en cause si l'aide demandée à l'OCCE 78 n'est pas accordée.
Le motif d'un éventuel refus est notifié et expliqué.

Versement de la subvention :

80% en janvier.

20% en juin à réception du dossier de suivi financier et d'activité.

Rappel : une subvention non utilisée (confinement ou autre...) devra être restituée à l'OCCE 78...

2

Adresse de retour des dossiers :

OCCE 78

2 allée des boutons d'or
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX